DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20240219-202402D005-DE
Date de télétransmission : 19/02/2024
Date de réception préfecture : 19/02/2024

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg en Bresse

VILLARS LES DOMBES

N° 202402D005

L'an Deux Mil vingt-quatre le 16 février, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. François MARECHAL, premier adjoint, en l'absence de M. le Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

Date de la séance :
16 février 2024

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 18
Absents : 9
Votants : 26

Date de la convocation :
9 février 2024

PRÉSENTS : F. MARÉCHAL– M. BIELOKOPITOFF - A. MARTIN - M. MACON – E. JACQUAND – C. VALET– J. BERTHET - A. DUPERRIER – D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET – I. VAURES - V. PEYROL - S. ROGNARD - S. GUEDON - F.CANARD – S. BAUDIN- P. NOBLET

ABSENTS :
P. LARRIEU a donné pouvoir à F. MARECHAL
I. DUBOIS a donné pouvoir à E.JACQUAND
D. VENET a donné pouvoir à M.MACON
M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET
S. CLOUPET a donné pouvoir à V. VALET
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL
D. SEBAI a donné pouvoir à D. FROMENTIN
J. LIENHARDT a donné pouvoir à F. CANARD

J. SAINT PIERRE

Domaine Urbanisme
Pour : 26
Contre :
Abstention :

PROJET HAISSOR : « RUE GASTON RAMON » - ECHANGE SANS SOULTE DYNACITE / COMMUNE DE VILLARS LES DOMBES

Dans le cadre du projet HAISSOR modifié, et de la mise en impasse de la rue Gaston Ramon avec la création du rond-point ainsi que la réalisation de la voie piétonne en stabilisé sur une partie de l'emprise, il convient de procéder à des échanges entre la Commune et Dynacité. Il est précisé que la voie destinée à devenir piétonne a fait l'objet d'un déclassement du domaine public, par délibération n° 202310D048 en date du 11 Octobre 2023.

Ainsi, dans l'intérêt de ce projet à vocation sociale, et après évaluation des domaines

- La commune de VILLARS LES DOMBES cède à Dynacité une parcelle d'une superficie de 364 m² environ, à prendre sur le tènement ayant fait l'objet du déclassement public, et évalué par les services du domaine à 3 700 €
- En contre-échange, Dynacité envisage de céder à la commune de VILLARS LES DOMBES une partie des parcelles cadastrées section BO numéros 61 et 421 pour une superficie totale d'environ 147 m² en nature de terrain à bâtir, évaluée à 9 200 €

Compte tenu de la nature du projet, l'échange interviendra sans soulte en retenant une valeur forfaitaire de 6 000 euros.
Les frais de géomètre seront pris en charge par Dynacité et les frais de notaire seront partagés à parts égales entre la commune de VILLARS LES DOMBES et Dynacité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de valider l'échange suivant :

- La commune de VILLARS LES DOMBES cède à Dynacité une parcelle d'une superficie de 364 m² environ, à prendre sur le tènement ayant fait l'objet du déclassement public, et évalué par les services du domaine à 3 700 €

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20240219-202402D005-DE
Date de télétransmission : 19/02/2024
Date de réception préfecture : 19/02/2024

- En contre-échange, Dynacité envisage de céder à la commune de VILLARS LES DOMBES une partie des parcelles cadastrées section BO numéros 61 et 421 pour une superficie totale d'environ 147 m² en nature de terrain à bâtir, évaluée à 9 200 €
- PRECISENT que l'échange interviendra sans soulte en retenant une valeur forfaitaire de 6 000 euros et que les frais de géomètre seront pris en charge par Dynacité et les frais de notaire partagés à parts égales entre la commune de VILLARS LES DOMBES et Dynacité,
- PRECISENT que la transaction visée dans la présente délibération relève de l'objet social d'un OPH.
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier

Le 19 Février 2024,
Le Maire,
Pierre LARRIEU